



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 12 mai 2010	L'an deux mille dix, et le jeudi vingt mai à huit heures.
Date d'affichage	Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.
Date de séance 20 mai 2010	Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	26	ROHI Laurent	X		
Procurations	5	POMMIER Aitu	X		
Votants	31	BARFF Oscar		X	SALEM-STEIN MT
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
		TEPAVA Wilhelm		X	
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	VAN BASTOLAER G.
		TUMAHAI Hina		X	RICHERD-BAMBRIDGE B.
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas	X	X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
		MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
		CRIDLAND Johnes		X	
		HOWELL Patrick	X		
		TETARIA Charles	X		
		HONG née THOMPSON Madeleine	X		

OBJET :

Acceptant la prise en charge de stages de natation à vocation préventive organisés en collaboration avec la « FEDERATION TAHITIENNE DE NATATION » au profit d'enfants issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la politique du Conseil municipal dans le domaine social ;
- VU l'avis de la commission de l'animation et de la vie locale en date du 10 mai pour définir les actions sociales de la commune au titre de 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 20 mai 2010 ;

ADOPTÉ

Article 1 – Est autorisée la prise en charge de stage de natation à vocation préventive en collaboration avec la « FEDERATION TAHITIENNE DE NATATION », d'août à décembre 2010, en faveur des enfants issus des quartiers prioritaires de PUNAAUIA.

Article 2 – Le montant de ce projet est arrêté à la somme de : 2.000.000 FCFP (DEUX MILLIONS DE FRANCS).

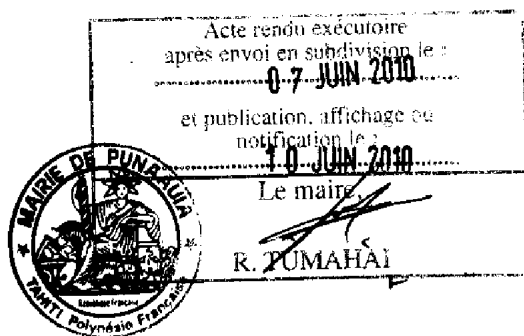
Article 3 – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2010, article 6714 422 – section de fonctionnement.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mai 2010

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI



POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE PUNAAUIA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Conseil municipal – Séance du 20 mai 2010

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 75/2010 du 20 mai 2010 acceptant la prise en charge de stages de natation à vocation préventive organisés en collaboration avec la « FEDERATION TAHITIENNE DE NATATION » au profit d'enfants issus de quartiers prioritaires de PUNAAUIA*

AVANT-PROPOS

Chaque année, la Commune de PUNAAUIA n'hésite pas à mettre des moyens importants pour l'épanouissement de sa jeunesse. Cette volonté découle du désœuvrement de la jeunesse observée à maintes occasions par l'équipe municipale.

Au travers de ses actions communales, la Commune vise à promouvoir un environnement éducatif plus épanouissant et une meilleure chance d'intégration sociale. S'agissant de la jeunesse en particulier, l'acquisition de compétences et de connaissances pourrait permettre une cohérence et une harmonie dans le quotidien souvent difficile.

LE PROJET DE DELIBERATION

Ce projet de stage de natation donne l'occasion à ces jeunes sélectionnés d'avoir une activité physique suivie, de connaître les règles élémentaires permettant la prévention d'accidents dans l'eau, d'être sensibiliser à l'importance de protéger l'environnement. Au travers de cette activité, ce sera également un moyen de transmettre des valeurs citoyennes comme la solidarité ou l'égalité par rapport à une activité souvent réservée à des familles plus aisées.

Le service de la solidarité, des affaires scolaires et de la santé de la commune préparera une demande de financement au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) qui pourrait financer à hauteur de 60% le montant total de cette action.

Le coût de cette action est estimé à 2.000.000 F CFP (DEUX MILLIONS DE FRANCS). Ce seront en tout 80 enfants issus de quartiers prioritaires qui bénéficieront des activités.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.